

Demandeurs d'asile à Genève :
entre assignation institutionnelle et activités de dégagement

Introduction

Cette communication propose de porter un regard sur la part active du sujet dans l'espace-temps de la demande d'asile.

Elle entend articuler la problématique des « espaces » autour de la place assignée d'un côté, et négociée de l'autre côté, des demandeurs d'asile dans le canton de Genève en Suisse. Dans cet espace institutionnel, les demandeurs d'asile sont « objets de traitement » : traitement des corps et des vies dans l'entre-deux du temps de la demande qui est aussi un entre-deux dedans-dehors de la société d'accueil.

La vie des demandeurs d'asile en Suisse est confinée dans un monde institutionnel et associatif en large partie réservé à cette catégorie juridique de personnes. Ces modalités de traitement(s) institutionnel(s) sont elles-mêmes référées à des politiques orientant les pratiques et leurs évolutions. Ainsi, *l'espace de confinement* est ici compris comme les lieux qui sont *conçus pour et utilisés par* les demandeurs d'asile, formant ainsi un espace-temps propre.

Le temps pendant la procédure d'asile est suspendu dans l'attente d'une décision par rapport à la requête de protection. Pourtant, il n'est pas simplement *subi* par le sujet. Au contraire, à l'intérieur de cet espace-temps et ses confins, les individus mettent en place diverses stratégies et activités qui constituent autant de moments et modalités du faire avec, faire malgré et faire contre. L'espace du confinement est ainsi approprié par les personnes et devient un espace d'invention et de créativité (Joas, 1996) au service du dégagement des assignations identitaires et de la suspension temporelle prescrite par la procédure de la demande et les obligations qui l'accompagnent, et au service de la continuité d'un soi marqué par l'expérience de la rupture, du lien aux autres médiatisé par ces activités.

Quand les contraintes juridiques et sociales pèsent aussi lourd, quand la personne est assignée à une place d'entre-deux de dehors-dedans et les possibilités de mouvement et d'action sont restreintes, de fait la question de l'activité devient essentielle.

Les activités que le sujet adopte le relie d'un côté à cet environnement social du pays d'arrivée et lui permettent, à travers l'entrée en relation avec des demandeurs d'asile autant qu'avec la population « sur place », de négocier une place propre, de « se faire » une place. De l'autre côté, l'activité permet d'élaborer le rapport avec soi-même, les images de soi. Cette confrontation avec la réalité environnante à travers des activités multiples, constitue donc un espace d'expérimentation et de négociation, d'élaboration du vécu.

Cette communication propose de discuter un aspect de notre thèse en cours, à savoir les activités mises en œuvre par des candidats à l'asile, en adoptant la perspective des théories de l'activité (Clot, Lhuillier, Baubion-Broye et al.).

Dans un premier temps, nous exposerons brièvement les théories mentionnées. Ensuite, après un bref aperçu de notre démarche de terrain (observation directe, entretiens individuels), certains aspects soulevés par les théories seront discutés à partir des premières observations et constats acquis au cours l'enquête de terrain.

Concepts de la théorie de l'activité

La perspective adoptée dans cet exposé est celle de la clinique de l'activité (Clot, 1999, Lhuillier, 2006), et celle de la psychologie sociale du travail (Baubion-Broye et al., 1998, 2001).

Ces auteurs mènent leurs recherches de manière privilégiée dans le monde du travail. Pourtant, beaucoup de caractéristiques concernant le travail sont transposable à l'activité humaine en général, les auteurs eux-mêmes s'appuyant sur des théories de l'activité plus générales.

L'étude de l'agir humain a une longue tradition dans les sciences humaines et sociales. Concernant la pensée sociologique notamment, Weber et Durkheim étaient tous deux intrigués par l'agir, le premier s'intéressant à la rationalité de l'agir, le second à sa nature déterminée. L'agir a toujours suscité des débats épistémologiques importants notamment autour de la rationalité et de l'agir téléologique.

En l'occurrence, la question de l'activité et donc du pouvoir d'agir permet également une discussion épistémologique plus générale dans le cas de personnes migrantes prises en charge par les institutions et soumises aux procédures d'admission: celle des lieux de détermination et de liberté humaines.

Un grand nombre des travaux existants en sociologie et en psychologie se penchent sur l'emprise institutionnelle sur les demandeurs d'asile le côté contraignant de l'objectivation des personnes par les procédures institutionnelles.

Notre recherche tente de se rapprocher des expériences vécues des personnes concernées tout en allant à la rencontre de leurs stratégies et manières de se soustraire, du moins en partie, à cette emprise, ou encore de l'utiliser en leur faveur, pour leur avancement personnel et social.

Une telle discussion prend également en compte les tentatives d'action qui échouent, les stratégies adoptées qui se heurtent à des obstacles légaux ou autres, conduisant ainsi ce que Clot appelle « l'activité empêchée » (Clot, 1999/2006).

Dans cette communication, nous nous intéresserons à certains aspects de l'analyse de l'action et de l'activité pouvant nous éclaircir sur les fonctions psychologiques des activités pour des personnes se trouvant dans la procédure d'asile.

L'activité est dirigée

Dans une perspective de la psychologie historico-culturelle, les réalités matérielles et symboliques occupent une place centrale de l'analyse de l'activité. « Le réel c'est la modification de ces conditions [conditions externes de l'activité] par le sujet et non pas ces conditions elles-mêmes.... Le réel c'est l'action de réalisation - jamais totalement prévisible - qui met le sujet aux prises avec les réalités objectives du monde des choses et des hommes, occasions et obstacles à son développement. » (Clot, 1999, p.94)

Différencier la réalité du réel est donc indispensable dans cette perspective. Avec Lave (1988), Clot décrit la réalité comme « l'arène », environnement spatial et social objectif, et le réel comme « setting », « ... partie de l'environnement marquée par l'action, [qui] représente la situation comme produit de

l'activité. » (Clot, 1999, p.94) Dans l'analyse de l'activité, l'étude du rapport entre le donné et le créé prend ainsi toute son importance.

Ce point est important dans le sens où il postule que l'individu n'intériorise pas simplement l'objet extérieur, mais qu'il agit sur lui et le transforme en même temps qu'il l'intériorise, à travers son activité. L'apprentissage se fait dans l'activité, par l'appropriation du réel.

Selon Y. Clot, l'activité est triplement dirigée, une des directions étant l'objet sur lequel on « travaille ». Elle est également dirigée vers le sujet lui-même (et à *partir* du sujet) et vers l'activité d'autrui. « Dans la situation vécue, elle n'est pas seulement dirigée par la conduite du sujet ou dirigée au travers de l'objet de la tâche, elle est aussi dirigée vers les autres.... Elle est toujours réponse à l'activité des autres, écho des autres activités. » (idem, p.98)

Dans ce sens, l'activité permet au sujet de se mesurer à la réalité environnante. La réalité est double dans l'activité, d'un côté la réalité physique, la corporéité, la santé du sujet. De l'autre côté, la réalité extérieure, l'environnement face auquel l'activité doit faire ses preuves. La réalité est ce qui résiste à l'acte, et lui impose à chaque moment le risque de non-accomplissement. C'est ce risque inhérent à l'acte qui fait désigner G. Mendel (1998) l'acte comme une aventure.

Les trois directions de l'activité supposent en même temps une relation dynamique du sujet à l'activité. L'objet sur lequel l'activité se concentre et l'activité d'autrui peuvent par moment demander une action différente du sujet.

« L'activité réelle de travail consiste à dépasser les contradictions qui existent à l'intérieur et entre ces trois pôles de détermination. Il faut partir de l'analyse des achoppements de l'activité dirigée et chercher à comprendre comment les sujets tentent d'échapper à ces embarras. » (Clot, 1999, p.101)

Chaque élément de la triade est plein de possibilités non explorées, une activité excluant tout un ensemble d'autres activités qui auraient pu avoir lieu, écartées par le choix qui a été fait.

La question de la place

L'activité est donc le lieu de contact du sujet avec le réel, négociant sa place dans l'environnement matériel et social. Elle permet une inclusion dans des processus d'action partagés, et c'est dans ce sens que la notion d'activité devient centrale dans le contexte de vie pendant la procédure d'asile.

A travers la procédure d'asile, une place précise est attribuée aux personnes arrivant en Suisse. L'étiquette de « requérant » est collée sur le permis de « séjour », sur les habitations, les institutions de santé que les demandeurs d'asile peuvent consulter, et le travail rémunéré qu'ils ont le droit d'exercer (après trois mois de leur attribution dans un canton). Cette place – identité assignée – est ainsi en jeu dans l'activité et assumée, détournée, prolongée...

En même temps, cette place assignée laisse souvent peu de marge de manœuvre aux personnes pour réaliser leurs projets. Souvent, elles se heurtent à la difficulté de trouver du travail, notamment dans un de leur domaines d'intérêt, ou encore leurs démarches pour trouver du travail n'aboutissent pas, car les employeurs sont réticents à engager des personnes ayant un permis de « requérant d'asile ». Beaucoup de personnes vivent donc aussi la situation qu'Y. Clot appelle « l'activité empêchée » (Clot, 1999)

Car travailler « ... donne accès à un espace social où trouver place en s'inscrivant dans un échange avec d'autres. Le principe social de l'échange, cycle du donner et du rendre (Mauss, 1925), se décline sur la scène du travail autour de l'association contribution-rétribution. Celle-là ne se réduit pas au contenu du contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. Elle est en jeu dans la relation avec chacun des destinataires de l'activité. Celui qui travaille donne son savoir-faire, son expérience, ses habilités, son expertise, son goût pour l'entretien d'une convivialité qui huile les rouages du collectif de

travail... il reçoit en retour une rétribution matérielle et symbolique, à la mesure ou non de ses attentes. » (Lhuilier, 2006, p.92)

En empêchant l'homme d'être actif, on le coupe ainsi de la possibilité de se mesurer au réel, d'interagir avec autrui dans cette activité le maintenant en lien. La conséquence observée, notamment dans le milieu du travail, est une réduction des capacités d'action. Etre empêché d'action est vécu comme une situation de mort sociale. Etant confronté à une situation de rupture sociale, déjà provoquée par la migration récente, et alourdie par l'empêchement de l'activité, le sujet se retrouve souvent devant ce que R. Kaës (1981) appelle « l'angoisse d'être sans assignation », l'angoisse de ne plus exister dans le champ de désir des autres, donc de ne plus exister tout court. C'est pour cette raison que l'analyse de l'activité des demandeurs d'asile prend toute son importance: c'est elle qui leur permet de trouver de nouvelles inscriptions sociales et de construire une existence sociale.

De l'autre côté, les professionnels observent souvent la perte de la capacité d'action des demandeurs d'asile qui ont passé longtemps, parfois des années, sans s'inscrire dans un lieu d'activité quelconque. Les conséquences sont souvent des états dépressifs ou encore des somatisations fréquentes.

En ce qui concerne l'activité de travail (comme également d'engagements bénévoles et militants), un autre aspect important est qu'il permet au sujet de « sortir de soi » (Clot, 1999, p.93). Travailler, « c'est se dégager de ses préoccupations personnelles pour s'engager dans une autre histoire que la sienne propre, pour s'acquitter de ses obligations sociales. C'est ce qui permet de ne pas se vivre comme un inutile au monde. » (Lhuilier, 2006, p.93)

Les activités forment système

Le courant de psychologie sociale du travail s'interroge sur les interdépendances entre les valeurs attachées à l'activité de travail, et d'autres activités hors du monde du travail.

Adoptant une perspective systémique, les auteurs (Baubion-Broye et al., 1998) proposent un cadre d'analyse de l'activité en termes de « système d'activité ». Ils distinguent notamment les sous-systèmes professionnel, familial, social et personnel.

Les activités des sujets forment un système à l'intérieur duquel les différents domaines d'activité sont interdépendants. Ainsi, chaque sous-système d'activité ou *domaine de vie*, peut constituer une ressource ou une contrainte pour les autres, tout en ayant également un fonctionnement interne.

Il existe donc un échange entre les sous-systèmes en termes de ressources temporelles, motivationnelles, informationnelles et matérielles.

La régulation d'un domaine de vie est assurée par un « modèle d'action » s'exprimant notamment en établissant une hiérarchie d'objectifs à l'intérieur d'un même sous-système. Au niveau du système global, le « modèle de vie » contrôle les échanges entre les divers domaines par l'intersignification des activités, c'est-à-dire par l'influence de la signification que le sujet accorde à chaque domaine.

Ainsi, pour Baubion-Broye et al. (1998), le travail n'est qu'une activité parmi d'autres. Le système d'activités prend toute son importance, système à l'intérieur duquel la personne peut tirer des ressources ou être freiné par l'un ou l'autre domaine d'activité.

Une attention particulière est portée à des moments de transition professionnelle. Ces moments traduisent « l'exigence du sujet de se situer entre des engagements (personnels, sociaux, professionnel, familiaux...) dont la compatibilité n'est pas donnée, que ces transformations dépendent des significations et des valeurs que ce sujet attribue à chacun de ces engagements et aux rapports qu'ils entretiennent, qu'elles dépendent aussi des représentations de soi que, par eux, il cherche à faire prévaloir dans les milieux de sa socialisation. » (Mège et al., 2001, p.6)

Notre propos n'est pas ici de procéder à une analyse systémique des activités des demandeurs d'asile. Retenons pour l'instant de cette approche l'idée que les activités dans différents domaines de vie ont un

lien d'intersignification et d'échange de ressources, ou encore d'affectation en cas d'un manque de ressources.

Ainsi, pour une participante à notre recherche, le fait d'investir dans une formation professionnelle – elle a beaucoup lutté pour trouver les moyens pour cette formation – est motivé par le fait de trouver un travail permettant à sa fille (dont elle est séparée depuis trois ans) d'être fière de sa maman. Un autre interviewé a mis toute son énergie à l'apprentissage du français et à la préparation d'études universitaires. Avoir un travail était pour lui secondaire, toutes les activités qu'il exerçait servaient à la préparation de ses études. C'est ainsi qu'une année et demie après sont arrivées à Genève, et ayant été reconnu comme réfugié politique, il est actuellement en train de terminer l'année préparatoire pour l'université.

Nous tenterons donc d'envisager les activités entreprises ou envisagées par nos interviewées comme formant un ensemble, dont les divers domaines sont à la fois en communication et comportent une vie en elles.

Nous retiendrons également l'idée que des situations de transitions demandent une redéfinition des valeurs et des ressources de chaque sous-système d'activités.

Demandeurs d'asile à Genève : dispositif et activités

Méthode et terrain d'enquête

A l'aide des éléments théoriques exposés ci-haut, nous proposons pour la suite d'éclaircir certains aspects méthodologiques et premiers enseignements tirés à partir de notre terrain de recherche, formulés en termes d'hypothèses.

Notre recherche de thèse se situe à un niveau d'analyse qualitative en sociologie, tout en adoptant une démarche interdisciplinaire entre la sociologie et la psychologie. L'écoute clinique y occupe une réflexion particulière, faisant intervenir l'analyse du transfert et du contre-transfert entre la chercheuse et les sujets de la recherche.

Des entretiens semi-directifs et des observations directes dans deux structures ont été menés à plusieurs reprises avec des femmes et hommes se trouvant dans la procédure d'asile, à partir d'un guide d'entretien se basant sur plusieurs thématiques ayant trait notamment aux diverses activités menées par la personne, les liens qu'elle fait entre elle, sa situation actuelle, ses activités passées et ses visions de l'avenir.

La confiance évolue au fur et à mesure des rencontres, ce qui est visible dans la profondeur de la discussion qui se crée avec le temps.

La question de la demande formulée par les « enquêtés » est également importante dans la démarche clinique. En effet, les individus ou institutions devraient être demandeurs de « l'intervention », ou de l'entretien. Menant une recherche universitaire dans le domaine de l'asile, cette demande n'a pourtant pas été formulée par nos interviewés. Mais comme D. Lhuillier le dit à propos d'une recherche menée auprès de détenus dans une prison, les rôles habituels s'inversent : « ici, le détenu n'est pas demandeur, et l'efficacité de l'écoute du chercheur tient peut-être au fait que c'est lui qui exprime explicitement une demande auprès de celui qui est habituellement considéré comme n'ayant plus rien à donner. » (Lhuillier, p.61) Ce cadre peut être transposé à la recherche menée auprès de demandeurs d'asile, qui sont également considérés comme « n'ayant plus rien à donner », comme étant dans la position de « demandeurs » par excellence.

Lhuillier continue ainsi, « En mettant le cadre proposé à la disposition des personnes incarcérées, en favorisant et accompagnant le déploiement d'une parole subjective, nous favorisons une démarche

réflexive, un retour sur soi. » (p.61) C'est ainsi que nous considérons notre démarche, et notre expérience nous a montré que souvent les participants prennent du plaisir à donner, donner leur expérience, leur récit, leurs avis et impressions, tout en réfléchissant sur leur parcours.

En outre, enquêtant sur les activités nous avons pu observer une dynamique particulière qui se met en place pendant les entretiens : par moments le discours devient vivant, joyeux, les personnes parlant de ce qu'elles font et non pas seulement de ce qu'elles subissent. C'est comme si en réfléchissant sur leurs activités et en les verbalisant, elles redécouvrent d'avoir un certain pouvoir d'action sur leur vie.

Espaces d'activités

Les activités de demandeurs d'asile s'inscrivent dans des lieux et objectifs divers. Nous pouvons faire une première distinction entre les activités qui sont menées à l'intérieur de ce qui est prévu par le dispositif de prise en charge, et les activités « extérieures ».

Parmi les activités « extérieures », les interviewés ont parlé avant tout du travail rémunéré, d'un engagement bénévole ou militant, ou encore de diverses activités de loisirs.

Malgré les restrictions légales, sociales, parfois linguistiques, nombre parmi nos interviewés sortent ainsi du cadre des structures qui leurs sont réservées. Certains trouvent du travail dans la restauration, le nettoyage, le bâtiment, à temps partiel souvent, parfois à plein temps. Parfois il s'agit d'un travail déclaré, parfois dans la zone « noire », avec tous les problèmes d'exploitation que cela peut poser.

Différentes sortes d'activités, dont l'activité de travail est un cas « type », permettent à la personne de sortir de cette identité assignée de « requérant » qui pèse si fort : le regard qui sera porté sur elle ne la définira pas uniquement en termes de son statut juridique, mais par rapport ses fonctions et rôles professionnels (collaborateur dans une entreprise, serveur, plongeur, maçon, etc.). Cela lui permet de se définir autrement et de négocier une place au sein de cette société en dehors de l'identité de « requérant » qui l'enferme.

Travailler signifie s'inscrire dans un projet collectif. L'objet du travail est extérieur aux projets personnels de la personne, et lui permet ainsi de « sortir de soi » (Clot). Dans la recherche que nous menons, cette fonction du travail est souvent évoquée par les personnes qui disent trouver dans le travail un moyen d'oublier leurs soucis, de penser à autre chose.

Le travail rémunéré est souvent associé – parlant en termes de « système d'activités » - au domaine familial. Travailler, gagner un salaire, permet notamment d'envoyer de l'argent à la famille restée au pays. Un interviewé était fier de pouvoir financer les études de sa soeur restée au pays. Son travail, vendeur dans un Tabac, prenait sens par rapport à cette responsabilité qu'il pouvait assumer envers sa famille. Car en arrivant en Suisse, il avait d'abord mis tout en oeuvre pour poursuivre lui-même ses études. Son dossier avait déjà été admis à l'université quand la décision négative définitive par rapport à sa demande d'asile l'avait forcé à abandonner ce projet.

Mais le travail n'est pas la seule activité qui ouvre la voie à la construction d'une identité autre que celle de « requérant ». L'inscription dans une activité commune, même de loisir, peut remplir une telle fonction, car en s'inscrivant dans un groupe, la personne prend sa place et exerce une activité pour un but commun : pensons par exemple à une interviewée qui trouve un moyen d'intégration dans une chorale. Dans ce groupe de chanteurs, elle se sent être une membre parmi d'autres. Elle dit qu'en chantant, elle arrive à oublier, pour un instant, son statut juridique.

Un autre champ d'activité est l'engagement bénévole ou militant pour une association ou un parti politique, ou encore au sein d'une église ou un groupe religieux. Ces activités permettent à la personne de s'inscrire dans une histoire collective, et d'élaborer son propre vécu en l'inscrivant dans un objectif plus large. Certaines des personnes que nous avons rencontrées s'engagent par exemple dans une association militant pour un changement politique dans leur pays de provenance. L'objet de l'activité est ainsi tourné vers cet ailleurs si proche et permet de rester en lien, ne pas se sentir coupé.

D'autres personnes s'engagent, avec des associations de défense du droit d'asile, dans la lutte pour la défense de leurs droits dans le pays qui examine leur demande. S'engager pour l'amélioration des conditions ici et maintenant, est également un moyen de revendiquer une place, une présence, *en tant que* « requérant ».

Beaucoup de personnes rencontrées ont également des activités de loisir régulières, soit ils participent à un club de foot, font de la musculation, du jogging, ou encore prennent de cours de chant, participent à une chorale, etc. Ces activités se trouvent en dehors du champ de l'asile, et afin d'y parvenir, ils sont souvent obligé de faire plusieurs démarches qui nécessitent une appropriation approfondie des outils à disposition. Il s'agit de trouver des personnes de contact, à travers son réseau de connaissances, d'ami(e)s, etc., entamer des procédures pour l'admission, trouver des moyens financiers, faire des demandes etc.

Les demandeurs d'asile en Suisse sont pris en charge par un dispositif institutionnel et associatif leur étant en large partie réservé. Pour la santé par exemple, une section spécifique de l'Hôpital Cantonal de Genève(HUG), le « Centre de Santé Migrants », est à la disposition des « requérants d'asile ». Plusieurs associations constituent en outre des lieux d'accueil, de formation et de convivialité pour les demandeurs d'asile à Genève (AGORA, Genève'Roule de la Croix Rouge notamment).

L'institution d'aide sociale à Genève, l'Hospice Général (HG), met une section (ARA= Aide aux requérants d'asile) entière au bénéfice des demandeurs d'asile, dont l'hébergement dans des foyers collectifs (obligatoire), l'aide sociale comme également un centre de formation qui propose en termes d'ateliers (ATFOR = Ateliers de formation) des formations de base dans la cuisine, des travaux manuels, l'apprentissage du français, l'informatique et même la rédaction d'un journal bimestriel nommé « Voix d'exils »¹.

La politique fédérale d'asile ne prévoit pas de politique d'intégration pour des personnes se trouvant dans la procédure d'asile pour que le retour dans leur pays de provenance ne soit compliqué par une intégration en Suisse. Cependant, les institutions travaillant en relation directe avec des demandeurs d'asile à Genève essaient, avec des moyens très limités, d'ouvrir leurs structures à des activités permettant à moyen terme une intégration minimale, en mettant en place des programmes de formation et « d'occupation », dont notamment les ateliers susmentionnés, ou encore les TUC, les « travaux d'utilité public ».

Dans la mesure du possible, les ateliers sont animés par des demandeurs d'asile mêmes, dont notamment les cours de français et d'informatique. Ces animateurs reçoivent un dédommagement mensuel de 300 Frs (environ 200 euro) qui s'ajoute au montant de 427 Frs (environ 280 euro) d'aide sociale.

De même, la prise en charge d'un TUC – la plupart du temps il s'agit de travaux d'entretien dans les foyers d'hébergement – est également rétribuée par maximal 300 Frs par mois.

L'objectif des TUC est avant tout d'occuper les personnes afin qu'elles donnent un certain rythme à leur quotidien, et celui des ATFOR de servir de base pour une possible intégration professionnelle ultérieure². Le but est également de maintenir un rythme de renouvellement des participants, c'est-à-dire ceux qui en ont bénéficié pendant un certain temps devraient laisser la place à des nouveaux venus et évoluer vers d'autres activités en dehors de ce cadre « protégé ».

¹ La rédaction du journal « Voix d'exils », un bimestriel de l'asile, est écrit par des demandeurs d'asile et porte sur l'actualité des migrations, de l'intégration et de l'asile en Suisse. Une observation directe est en cours dans cette rédaction depuis plusieurs mois.

² Nous n'avons pas assez place à disposition ici pour discuter de la fonction de ces engagements pour l'institution en termes de main d'œuvre bon marché. Cela fera objet d'une discussion ultérieure.

Pourtant, nous avons pu observer que parfois l'activité au sein de ces structures se prolonge, et que certaines personnes circulent avant tout à l'intérieur de ces différentes structures, sans faire le pas vers « l'extérieur ». Une responsable d'une association pour femmes migrantes a ainsi parlé de « ghettoïsation », pointant le fait que « l'homogénéité » (en termes de permis de séjour) du public mène à une ségrégation par rapport aux autres populations.

Au sein de ces structures prévues pour demandeurs d'asile, les activités ont certaines caractéristiques communes avec une activité professionnelle ou un engagement bénévole pour une association, dans le sens où elles permettent l'inscription dans des objectifs « en dehors de soi ». En l'occurrence, la personne est engagée au sein d'une institution d'asile. En termes de directions de l'activité, elle travaille avec d'autres demandeurs d'asile et le plus souvent *pour* d'autres demandeurs. Car souvent, les objectifs de ces activités sont tournés vers leurs conditions de vie (réparations, peinture, mobiliers dans des foyer d'hébergement, préparation de repas), leur socialisation (apprentissage de la langue), leur « développement professionnel » (cours de métier, cuisine, bois, mécanique, couture, travaux dans les foyers d'hébergement etc.).

Ce sont des structures particulières qui font en même temps lien et séparation avec la société d'accueil, et on pourrait même parler d'un genre d'activités spécifique qui en résulte, des « *activités de requérant d'asile* ».

La fonction de ces structures est donc ambiguë : comme déjà mentionné auparavant, l'idée de ces cours est de permettre aux personnes de s'insérer ensuite dans le monde du travail, d'évoluer vers d'autres activités en dehors de ce cadre. Pourtant, nous avons pu observer que la poursuite de ces activités se prolongent, et que certaines personnes se construisent leur vie avant tout à l'intérieur de ces différentes structures, ne faisant pas le pas vers l'extérieur.

De l'autre côté on pourrait dire qu'être actif à l'intérieur de ces structures n'est qu'une manière parmi d'autres de négocier sa place, son identité, et de comprendre et agir dans la réalité donnée. Créer un lien fort avec des personnes partageant le même statut juridique, le même genre d'habitation collective et beaucoup d'autres aspects de la vie de tous les jours, est une manière de s'intégrer dans un groupe, et d'agir et de réagir par rapport à sa situation sociale donnée. Comme nous l'avons vu, l'inscription dans un groupe permet de se sentir exister dans le « champ de désir » d'autrui, d'avoir le sentiment d'exister.

Il convient donc de s'interroger en quoi le sujet s'engage en continuant ses activités à l'intérieur de ces structures. *Quel sens accorde-t-il à s'engager dans ces structures ?*

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées en réponse à cette question. Une raison pourquoi certaines personnes restent attachées à leurs activités à l'intérieur de ces structures, est certainement la contrainte extérieure : le statut de « requérant d'asile » ne permet que très difficilement de trouver du travail, tout en plus dans certains domaines précis uniquement, la restauration, l'hôtellerie, le nettoyage et la construction. Tous les demandeurs d'asile ne trouvent pas du travail dans un de ces secteurs. Certains autres ne veulent pas travailler dans ces secteurs, prenant en considération notamment pour les femmes, que le nettoyage est quasiment le seul domaine où elles peuvent s'insérer, les autres étant plutôt en recherche d'une main-d'œuvre masculine.

La contrainte est donc un facteur influençant le fait qu'une personne restera active dans les structures d'asile, afin d'éviter la non-activité, d'avoir une occupation qui rythme le quotidien.

Une autre hypothèse est qu'en même temps, ces structures représentent un milieu « protégé » pour des nouveaux arrivants, ne parlant parfois pas la langue du pays d'accueil, où ils peuvent faire les premières rencontres avec ce pays d'accueil par la médiation de « paires », d'autres demandeurs d'asile, et par des travailleurs sociaux qui eux aussi, constituent dans ce sens des médiateurs.

Cette « zone protégée » permet d'exercer des activités sans sentir la pression du regard extérieur, et d'échanger des savoir-faire, des connaissances, des expériences, des points de vue avec des personnes partageant le même destin.

On peut même postuler que ces structures, par le fait qu'elles ont leur fonctionnement propre, leur logique propre, constituent un espace propice à la créativité et au jeu. Elles peuvent donc être investies comme des espaces transitionnels par le sujet, au sens de Winnicott (2004).

Ce besoin de « protection » peut ensuite perdurer au fur et à mesure que le statut juridique ne change pas et qu'une intégration à travers une stabilisation de leur situation devient, mentalement, lointaine et improbable.

Ce monde restreint « de l'asile » devient ainsi, au fil du temps, intelligible et la personne y trouve une certaine sécurité, puisqu'elle connaît les lieux, les procédures, les manières de faire, les gens qui y travaillent, etc.

D'autres personnes gardent un lien tout en adoptant d'autres activités « à l'extérieur », adoptant ainsi des stratégies particulières, tirant le meilleur de chaque activité. Ces structures, dans ce cas, sont un relais de stabilité, ce qui reste stable quand d'autres activités cessent (par exemple le contrat de travail fini, la formation terminée, un stage terminé). La personne peut, à ce moment, se retourner vers la structure. Tel était le cas d'une des rédactrices du journal « Voix d'exils ». Pour suivre une formation de réceptionniste, elle avait quitté la rédaction, afin de se consacrer à la construction de son avenir professionnel. La formation étant pour l'instant terminée et sa recherche d'un poste de travail étant pour l'instant restée sans succès, elle est revenue à la rédaction.

Conclusion

L'analyse de l'espace-temps de la procédure d'asile en termes d'activités permet de projeter un autre regard sur le sujet pendant cette période. Nous avons pu observer que l'activité permet au sujet de créer des liens, de négocier une place, de se mesurer à la réalité, dans notre cas d'étude à la réalité sociale, culturelle et institutionnelle du pays d'accueil.

Les activités des demandeurs d'asile se situent à mi-chemin entre le « faire avec » leur situation et des tentatives de dégagement de l'identité assignée, en cherchant des engagements en dehors du contexte institutionnel prévu pour eux.

Dans le même sens, notre travail de thèse, en se servant entre autres de littérature hors du champ des migrations et de l'asile, tente de faire le pas vers un dégagement des lieux assignés aux recherches dans ce domaine. C'est ainsi que l'activité de recherche est ici dirigée, entre autre, vers les activités des demandeurs d'asile.

Genève, le 21 septembre 08

Bibliographie :

- Baubion-Broye, Alain, Hajjar, Violette, « Transitions psychosociales et activités de personnalisation », in Baubion-Broye (dir.), *Événements de vie, transitions et construction de la personne*, Erès, Paris, 1998
- Clot, Yves, *La fonction psychologique du travail*, PUF, Paris, 1999/2006
- Joas, Hans, *Die Kreativität des Handelns*, Suhrkamp, Frankfurt, 1996
- Kaës, René, *Crise, rupture et dépassement*, Paris, Dunod, 1981/2002
- Lhuillier, Dominique, *Cliniques du travail*, éd. Erès, Paris, 2006
- Mègemont, Jean-Luc, Le Blanc, Alexis, « Variations de l'estime de soi au cours d'une mobilité professionnelle ascendante et valorisation des domaines de vie », in *CarriéroLogie*
- Mègemont, Jean-Luc, Baubion-Broye, Alain, « Dynamiques identitaires et représentations de soi dans une phase de transition professionnelle et personnelle », in *Connexions* 2001-2 (n°76), p.15 – 28
- Mendel, Gérard, *L'acte est une aventure. Du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir*, La Découverte, Paris, 1998
- Winnicott, D.W., *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Gallimard folio, Paris, 2004